

ANIMAUX CANADA

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ SÉNATORIAL

PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

CONCERNANT

**LE PROJET DE LOI C-275, Loi modifiant la Loi sur la santé des
animaux (biosécurité dans les exploitations agricoles)**

Présenté par :

Toolika Rastogi, Ph. D.

Gestionnaire principale, Politiques et recherches

Destinataires : Membres du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

Objet : projet de loi C-275, Loi modifiant la Loi sur la santé des animaux

Introduction

Animaux Canada est la fédération nationale des SPCA et des sociétés d'assistance aux animaux. Nous favorisons des changements positifs et progressistes pour mettre fin à la cruauté envers les animaux et améliorer la protection des animaux grâce à l'adoption de lois efficaces. Notre organisme travaille depuis longtemps à promouvoir le bien-être des animaux d'élevage par l'entremise de lois, de règlements et de normes.

Environ 25 % des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux et des SPCA ont le pouvoir d'appliquer les lois provinciales et fédérales relatives à la cruauté et aux mauvais traitements envers les animaux. Collectivement, ces organismes enquêtent sur des dizaines de milliers de plaintes chaque année. Les membres d'Animaux Canada appliquent les lois depuis plus d'un siècle. Cette expérience donne à Animaux Canada un point de vue unique sur la question.

Animaux Canada ne fait pas campagne pour mettre fin à l'élevage d'animaux, mais nous demeurons très préoccupés par le bien-être des animaux d'élevage. Au cours des 40 dernières années, nous avons travaillé activement avec l'industrie agricole pour élaborer les codes de pratique du Canada sur le bien-être des animaux d'élevage; depuis deux décennies, nous opérons sous l'égide du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE). En tant que membre fondateur du CNSAE, nous préconisons l'amélioration continue des normes de soins aux animaux d'élevage qui sont incluses dans ces codes.

Même si nous aimons beaucoup le travail que nous accomplissons au sein du CNSAE, il exige un compromis important entre les idéologies des intervenants de l'industrie — ce qu'ils jugent pratique et économiquement faisable — et la science et l'éthique du bien-être des animaux. Les exigences énoncées dans les codes de pratique définissent des normes de soins raisonnables qui sont généralement acceptées à l'échelle de l'industrie, mais qui ne sont exécutoires que dans les deux provinces désignant explicitement les codes dans leur législation sur le bien-être des animaux comme étant des obligations de diligence positives : Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard¹. Ces codes représentent les normes minimales (et non optimales) de soins pour chaque espèce. Dans les provinces qui ne les ont pas adoptés, les codes fonctionnent davantage comme des lignes directrices que comme des règlements, et il n'y a pas de surveillance publique de la

¹ Fraser David, Katherine E. et Geoff Urton Koralesky (2018). *Article Review: Toward a harmonized approach to animal welfare law* dans Canada. *Can Vet. J.* 59:293–302; Eugénie Duval (2021). *A Summary of the changes in Canadian Federal and Provincial/Territorial Animal Protection Laws since the Publication of Fraser et al.*, (2018) :

<https://animalhealthcanada.ca/pdfs/ASUMMA1.PDF>

Il est primordial de protéger la santé et le bien-être des animaux élevés à des fins de production alimentaire. Bien que le projet de loi C-275 énonce que son principal objectif est de protéger les animaux d'élevage contre l'exposition à une maladie ou à une substance toxique susceptible de les toucher ou de les contaminer, il vise aussi à dissuader ou à punir ceux qui pourraient se porter à la défense des animaux incapables de se défendre eux-mêmes. Nous tenons à préciser qu'Animaux Canada n'appuie aucune mesure qui menace les agriculteurs, leur famille, les animaux de leur ferme ou la sécurité publique. Néanmoins, nous demeurons très préoccupés par toute mesure qui réduit la transparence et la reddition de comptes dans le système de production, car cela pourrait facilement mener à des situations où les animaux d'élevage sont encore plus vulnérables au danger. De plus, compte tenu de la menace très réelle et croissante du virus de la grippe aviaire H5N1 (H5N1), entre autres maladies infectieuses graves qui touchent les animaux d'élevage, nous appuyons une surveillance et des mesures rigoureuses en matière de biosécurité. Toutefois, il est essentiel de s'attaquer aux risques systémiques que les pratiques agricoles actuelles posent pour la santé et la sécurité des humains et des animaux. Juste après la pandémie de COVID-19, le fort potentiel d'évolution de l'IAHP H5N1 en une autre pandémie humaine devrait servir de signal d'alarme quant à la durabilité de notre système d'agriculture animale intensive. Nous devons transformer le modèle d'agriculture intensive actuel en un système durable qui assure la bonne santé et le bien-être des animaux tout en tenant compte de la contribution importante de l'agriculture aux crises climatiques et écologiques.

Commentaires sur le projet de loi d'initiative parlementaire C-275

En tant qu'organisme voué à la défense des droits des animaux, nous sommes très heureux du nombre d'études et de projets de loi auxquels les sénateurs consacrent leur temps au cours de cette session parlementaire. Bien que les animaux soient des êtres sensibles et qu'il soit hautement important de les protéger et de les soulager de la souffrance, les questions relatives aux animaux constituent malheureusement un domaine souvent négligé et sous-financé du cadre législatif canadien². Les mesures législatives relatives à la protection des animaux doivent être examinées comme il se doit et suivre un processus parlementaire rigoureux. C'est pour cette raison que nous craignons que le projet de loi C-275 n'ait pas reçu toute l'attention qu'il mérite, puisqu'il a été soumis à l'étude de ce comité sans le temps de débat habituellement alloué lorsque les projets de loi sont examinés en deuxième lecture au Sénat.

En ce qui concerne le contenu du projet de loi, son parrain, le député John Barlow, a indiqué qu'il visait à remédier à l'impact qu'ont, sur les agriculteurs et la biosécurité, les manifestants qui entrent sur des propriétés agricoles privées sans autorisation. Bien qu'Animaux Canada ne souhaite à personne d'être victime de menaces de préjudice, il est important de noter que, à ce jour, les manifestants sont restés pacifiques. En outre, il est important que les membres du comité et les

² Animaux Canada (2022). [Toward a humane justice system for animals](#)
851, av. Industrial, Bureau M100 Ottawa, Ontario K1G 4L3 humanecanada.ca

représentants du gouvernement comprennent pourquoi certaines personnes estiment qu'elles n'ont pas d'autre choix et sont donc obligées de protester.

Les Canadiens sont légitimement préoccupés par le bien-être des animaux d'élevage.

Plus de 800 millions d'animaux sont abattus chaque année au Canada à des fins alimentaires. La grande majorité de ces animaux ne sont pas élevés dans de petites fermes familiales où ils sont libres de se déplacer dans de vastes pâturages, mais plutôt dans des fermes industrielles de grande ampleur, dans des conditions de confinement extrême où l'on utilise des pratiques intensives, dans lesquelles il est impossible de vivre une vie naturelle et en santé ; bon nombre de ces animaux ne voient pas la lumière du jour avant le jour où ils sont envoyés à l'abattage. Dans de tels milieux, il est extrêmement difficile de fournir les soins nécessaires pour maintenir les normes fondamentales de bien-être, sans parler des normes optimales. Les Canadiens reconnaissent que nous avons l'obligation éthique d'éviter de blesser inutilement ces animaux sensibles et de les protéger contre les préjudices et les souffrances indus lorsque nous les utilisons. Moins d'un tiers des Canadiens croient qu'il n'y a pas de cruauté dans les fermes où les animaux sont élevés en grand nombre et élevés toute l'année au moyen de pratiques intensives³.

Biosécurité

Animaux Canada croit fermement que la biosécurité, la prévention des maladies et la gestion des risques sont d'une importance capitale, non seulement pour la santé et le bien-être des humains, mais aussi pour les animaux. L'impact catastrophique du virus H5N1, qui a touché plus de 11 millions de vies du côté des volailles au Canada⁴, en plus de la perte de plus d'un demi-milliard de volailles domestiques et d'un nombre incalculable d'oiseaux sauvages dans le monde entier, continue de se faire sentir. Le virus a entraîné des conséquences atroces sur la santé mentale des producteurs et de tous ceux qui ont participé aux activités de dépeuplement.

En avril 2024, on a annoncé que des traces du virus H5N1 avaient été trouvées dans du lait pasteurisé et que des bovins laitiers de partout aux États-Unis avaient obtenu un résultat positif au test de dépistage de la maladie⁵. Le virus H5N1 a également été détecté chez d'autres espèces, y compris les chats et les humains^{6,7}. Lorsque l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a organisé une étude conjointe sur les origines du SRAS-CoV-2 en 2021, elle a déterminé que le virus était probablement apparu dans des marchés d'animaux vivants ou à la suite d'une éclosion survenue dans une ferme qui fournissait des animaux au marché en Chine⁸. Dans la foulée de la pandémie mondiale de COVID-19 qui a dévasté

³ Research Co. (2023). <https://thefurbearers.com/wp-content/uploads/Humane-Survey-Factum-28Feb2023.pdf>

⁴ Gouvernement du Canada. Agence canadienne d'inspection des aliments. Publié le 12 avril 2024. <https://inspection.canada.ca/fr/sante-animaux/animaux-terrestres/maladies/declaration-obligatoire/influenza-aviaire/situation-actuelle-grippe-aviaire/etat-reponse-cours-aux-detections-diahp>

⁵ Agence canadienne d'inspection des aliments. [Le gouvernement du Canada fait le point sur l'influenza aviaire hautement pathogène - Canada.ca](https://www.inspection.gc.ca/le-gouvernement-du-canada-fait-le-point-sur-l-influenza-aviaire-hautement-pathogene-Canada-ca)

⁶ [Early Release - Highly Pathogenic Avian Influenza A\(H5N1\) Clade 2.3.4.4b Virus Infection in Domestic Dairy Cattle and Cats, United States, 2024 - Volume 30, Number 7—July 2024 - Emerging Infectious Diseases journal - CDC](https://www.cdc.gov/eid/content/30/7/1222-1224.pdf)

⁷ [H5N1 Bird Flu: Current Situation Summary | Avian Influenza \(Flu\) \(cdc.gov\)](https://www.cdc.gov/flu/avianflu/situation-summary/)

⁸ Maxmen, A. (2021). WHO report into COVID pandemic origins zeroes in on animal markets, not labs. *Nature (London)*, 592(7853), 851, av. Industrial, Bureau M100 Ottawa, Ontario K1G 4L3 [humanecanada.ca](https://www.humanecanada.ca)

l'économie mondiale et qui a entraîné des souffrances tragiques et la perte de vies humaines et animales, les responsables de la santé doivent rester vigilants dans leurs tentatives de prévention d'une autre épidémie zoonotique. Certains épidémiologistes et virologues ont mis en garde contre le fait que, comme 75 % des nouvelles maladies infectieuses sont d'origine zoonotique, les pratiques d'élevage industrialisées qui soumettent les animaux à des niveaux de stress élevés, à de l'entassement et à un accès limité, voire inexistant, à l'air frais pourraient être à l'origine de futures pandémies, car ces conditions créent un environnement idéal pour la propagation des virus⁹.

Les représentants de l'ACIA qui ont témoigné devant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes ont déclaré qu'il n'y avait pas de cas confirmé de maladie causée par des intrus sur une ferme, mais ils ont reconnu que les humains étaient un facteur contributif¹⁰. Un rapport publié en 2023 par l'organisme Animal Justice¹¹ a examiné les données obtenues auprès de l'ACIA concernant les incidents d'éclosions de maladies à déclaration obligatoire au Canada, ce qui prouve que les manifestations ou le militantisme dans les installations agricoles ou à proximité de celles-ci n'ont jamais été considérés comme des sources de ces éclosions. Les sources les plus fréquemment identifiées dans ces rapports allaient des pratiques agricoles courantes comme le partage d'équipement aux remorques infectées, en passant par la transmission par les travailleurs agricoles¹². Étant donné que le projet de loi C-275, dans sa forme actuelle, vise à cibler et à punir les intrus dans les exploitations agricoles tout en excluant le personnel agricole et les pratiques qui ont été documentées comme contribuant aux éclosions, l'argument du « risque pour la biosécurité » est faible, sachant que l'objectif global du projet de loi est d'interdire l'intrusion dans les exploitations agricoles.

Prévention des intrusions

Si l'intrusion est la principale préoccupation visée par le projet de loi C-275, la *Loi sur la santé des animaux*, qui est décrite comme étant la « Loi concernant, d'une part, les maladies et substances toxiques pouvant affecter les animaux ou transmissibles par ceux-ci aux personnes, d'autre part, la protection des animaux » n'est pas la loi pertinente. Au niveau fédéral, les infractions d'intrusion et les infractions connexes que les manifestants pourraient commettre sont déjà visées par le *Code criminel*, tandis que chaque province a sa propre loi sur l'intrusion, car elle relève de sa compétence en vertu de l'article 92 de la *Loi constitutionnelle*¹³. Toutes ces mesures sont exécutoires par les agents d'application de la loi. Par conséquent, une loi supplémentaire visant à prévenir les intrusions dans les exploitations agricoles est redondante.

Au cours des dernières années, certaines provinces ont modifié leurs anciennes interdictions

173–174. <https://doi.org/10.1038/d41586-021-00865-8>

⁹ [Why industrial farm animals could be the source of the next pandemic | CTV News](#)

¹⁰ Témoignages : D^{re} Mary Jane Ireland (tout juste avant 0900) [Témoignages — AGRI \(44-1\) — No. 74 - Chambre des communes du Canada \(noscommunes.ca\)](#).

¹¹ Animal Justice (2023). [Animal Advocates, or Poor Farm Practices? Disease Outbreaks & Biosecurity Failures on Canadian Farms 2023 Report](#)

¹² *Ibid.*, p. 7-14.

¹³ *Loi constitutionnelle de 1867*, 30 & 31 Victoria, c 3, art. 92 : <https://www.canlii.org/fr/ca/legis/lois/30---31-victoria-c-3/derniere/30---31-victoria-c-3.html>

d'intrusion et ont créé de nouvelles lois qui n'étaient peut-être pas nécessaires pour lutter contre les intrusions, mais qui visaient précisément à dissuader les gens qui manifestent dans les fermes. Ces nouvelles lois ont été contestées. Le 2 avril 2024, un juge de la Cour supérieure de l'Ontario a conclu que plusieurs dispositions de la *Loi sur la protection contre l'entrée sans autorisation et sur la protection de la salubrité des aliments* de la province violaient le droit à la liberté d'expression garanti par l'alinéa 2 b) de la *Charte des droits et libertés*¹⁴. Le juge a conclu que l'article 9 du *Règlement* concernant la communication de fausses déclarations¹⁵ était trop général et disproportionné. D'autres articles jugés inconstitutionnels se rapportent à l'article 12 où, parce que la disposition permet la communication d'une activité illégale, mais non d'une activité légale, le dénonciateur devrait savoir à l'avance si certaines activités agricoles qui semblent constituer de la cruauté sont légales ou illégales afin de déterminer si ses actions seraient protégées, ce qui restreint davantage sa liberté d'expression¹⁶.

Hormis la constitutionnalité d'une telle législation, les fonctionnaires du gouvernement fédéral n'ont ni l'autorisation ni l'équipement pour agir contre la présence d'intrus dans les fermes canadiennes. Comme l'ont expliqué les représentants de l'ACIA qui ont témoigné devant le Comité de la Chambre des communes, les inspecteurs de l'ACIA n'ont ni le mandat, ni les ressources, ni les outils nécessaires pour gérer la présence d'intrus¹⁷. Si l'on ajoute à cela les problèmes de compétence qui existent actuellement en raison de l'approche disparate de l'application des lois fédérales et provinciales relatives à la cruauté envers les animaux¹⁸, cela ajouterait une nouvelle couche de confusion au paysage pour ceux qui seraient responsables de l'application d'une nouvelle infraction d'entrée sans autorisation créée au nom de la biosécurité. Étant donné l'absence de preuve de risque pour la biosécurité de la part de manifestants potentiels, l'effet final du projet de loi C-275 semblerait se concentrer sur l'intrusion, ce qui, en plus de dépasser la portée de la *Loi sur la santé des animaux*, est également redondant et pose des problèmes au niveau des compétences.

Bien qu'Animaux Canada n'approuve pas les actes illégaux comme l'intrusion ou l'intimidation, le projet de loi C-275 réduirait la transparence et nuirait aux signalements de cas de cruauté envers les animaux, même de la part de personnes qui ne sont pas considérées comme des intrus, par crainte des répercussions des peines sévères que le projet de loi impose.

Transparence

Les lois canadiennes sur la protection des animaux sont fondées sur les plaintes. Pour les animaux

¹⁴ Law Times (8 avril 2024). [Court strikes down laws restricting investigations by animal rights activists into animal cruelty](#).

¹⁵ <https://www.canlii.org/fr/on/legis/regl/regl-de-lont-701-20/derniere/regl-de-lont-701-20.html#art9>

¹⁶ [Animal-Justice-et-al-v-Attorney-General-of-Ontario-2024-ONSC-1753.pdf](#), au para. 110-113.

¹⁷ Témoignages : D^{re} Mary Jane Ireland (tout juste avant 0910) [Témoignages - AGRI \(44-1\) - No. 74 - Chambre des communes du Canada \(noscommunes.ca\)](#); Témoignages : D^r Jaspinder Komal (après 1645) [Témoignages - AGRI \(43-2\) - No. 31 - Chambre des communes du Canada \(noscommunes.ca\)](#)

¹⁸ D^{re} Kendra Coulter (2022) [The Organization of Animal Protection Investigations and the Animal Harm Spectrum: Canadian Data, International Lessons \(mdpi.com\)](#)

d'élevage, les dénonciateurs sont essentiels, car la grande majorité des animaux d'élevage sont gardés derrière des portes closes. Par conséquent, les incidents de cruauté dans les fermes ne sont souvent révélés que lorsque des images filmées en caméra cachée sont diffusées. Les mesures qui dissuadent ou menacent de réduire au silence les dénonciateurs et qui empêchent la divulgation de tels éléments de preuve laissent les organismes d'application de la loi sans outil important, ce qui nuit à leur travail, car les plaintes et les enquêtes ne sont souvent déclenchées qu'après la diffusion des images. Les images filmées en caméra cachée ont contribué à une plus grande mobilisation du public, y compris l'intrusion pour protester, documenter et sensibiliser davantage au bien-être des animaux d'élevage et à la cruauté envers ces derniers, ce qui a suscité des préoccupations croissantes chez le public canadien au sujet des animaux d'élevage.

Réduire la transparence en créant des sanctions sévères, des menaces et des mesures dissuasives ne réglera pas ces préoccupations croissantes — cela ne fera qu'alimenter la méfiance. Un système plus robuste de surveillance des milieux agricoles est nécessaire pour améliorer le traitement des animaux, accroître la transparence et la reddition de comptes, et veiller à ce que les pratiques agricoles soient plus humaines. De tels changements seraient beaucoup plus efficaces que l'adoption de lois visant à réduire au silence les gens qui se soucient du bien-être des animaux.

Bien que le parrain du projet de loi C-275 ait affirmé catégoriquement que les dénonciateurs et les travailleurs agricoles ne subiront pas de répercussions négatives de cette mesure législative¹⁹²⁰, cela pourrait être fort différent dans la pratique. Comme l'a démontré un récent rapport du comité sénatorial sur les conditions de travail de la main-d'œuvre temporaire et migrante du Canada, « l'existence de principes ou de lois ne se concrétisait pas toujours²¹ ». Une grande partie du travail agricole est effectuée par des travailleurs temporaires qui hésitent à faire valoir leurs droits de peur d'être congédiés, déportés ou de subir d'autres formes de représailles, en raison de la nature précaire de leur emploi. Les permis de travail sont souvent liés à l'employeur, ce qui rend les travailleurs vulnérables, même si le gouvernement affirme que ceux-ci bénéficient des mêmes protections que les Canadiens et les résidents permanents²². En plus du déséquilibre de pouvoir inhérent auquel ces travailleurs sont confrontés parce qu'ils ne peuvent pas partir pour chercher un nouvel emploi, on s'inquiète également du fait qu'ils pourraient être accusés d'être eux-mêmes des militants s'ils dénonçaient des cas présumés de cruauté en milieu de travail, et qu'ils pourraient donc se sentir en danger d'être soumis aux sanctions connexes suggérées par ce projet de loi. La pression des pairs en milieu de travail et l'adhésion à la culture sont également des facteurs importants. Si les comportements qui seraient qualifiés de cruauté envers les animaux en vertu de la loi sont normalisés dans la culture d'un établissement, un nouvel employé ne saura pas nécessairement que ces comportements doivent être signalés.

¹⁹ M. John Barlow (après 1105) : [Débats \(Hansard\) N° 188 - 1^{er} mai 2023 \(44-1\) — Chambre des Communes du Canada \(noscommunes.ca\)](#)

²⁰ M. John Barlow (après 1640) : [Témoignages — AGRI \(44-1\) — N° 75 - Chambre des communes du Canada \(noscommunes.ca\)](#)

²¹ Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. [Agissons maintenant : des solutions pour la main-d'œuvre temporaire et migrante du Canada \(sencanada.ca\)](#), p. 57.

²² *Ibid.*, p. 40.

La transparence et la responsabilité sont des exigences fondamentales d'un secteur agricole fort; elles renforcent la confiance du public. C'est un aspect bien compris de la nature humaine que le manque de visibilité entraîne une détérioration du comportement. Les mesures qui réduisent effectivement la transparence, comme le projet de loi C-275, ne feront qu'éroder davantage la confiance du public à l'égard de l'agriculture. En revanche, le renforcement de la transparence et de la surveillance des exploitations agricoles encouragera les personnes travaillant dans le secteur agricole à respecter les pratiques exemplaires, les normes et les exigences, ce qui contribuera à apaiser les inquiétudes du public.

Le rôle du gouvernement fédéral dans les exploitations agricoles

Le modèle d'agriculture intensive répandu au Canada maintient un nombre massif d'animaux ensemble dans des conditions qui entraînent une diminution de l'immunité et de la santé, créant ainsi une tempête parfaite pour les éclosions de maladies infectieuses, comme nous l'avons vu récemment lors de la propagation de l'IAHP H5N1 chez de nombreuses espèces. Si la lutte contre les menaces à la biosécurité est vraiment l'objectif, le gouvernement et l'industrie agricole devraient envisager d'adopter des systèmes et des pratiques agricoles qui atténuent davantage le risque de maladie, notamment en reconnaissant que les animaux sont des êtres vivants et sensibles et en leur fournissant les conditions nécessaires à leur santé et à leur bien-être physiques et psychologiques. L'arrogance humaine nous a conduits à tenter de contrôler la biologie et le monde naturel dont nous dépendons, avec des conséquences de plus en plus dévastatrices.

En ce qui concerne les préoccupations relatives aux manifestations et à la biosécurité dans les exploitations agricoles, il serait préférable de concentrer les efforts sur l'amélioration du système canadien d'agriculture animale pour la sécurité et le bien-être de tous. Des normes strictes en matière de bien-être animal devraient être élaborées et appliquées à l'échelle nationale, ainsi que des audits efficaces, transparents et responsables réalisés par des tiers afin de garantir le respect de ces normes dans tous les secteurs de l'industrie canadienne, ce qui améliorerait la confiance du public à l'égard de l'agriculture. Globalement, nous avons besoin d'un système et d'une culture de respect des personnes, des animaux et de l'environnement qui nous soutiennent tous, et pas seulement d'un texte législatif qui cherche à punir ceux qui s'expriment.

Conclusion

Alors que le projet de loi C-275 cible les répercussions alléguées des Canadiens qui passent à l'action et manifestent dans les exploitations agricoles, une solution plus efficace consiste à améliorer la transparence et l'imputabilité des responsables du bien-être des animaux d'élevage, et non à empêcher les personnes ou les organisations de sensibiliser la population et d'exprimer leurs préoccupations par l'application de sanctions sévères. En renforçant le cadre législatif et les mesures visant à protéger les animaux d'élevage contre de possibles menaces et en prenant des mesures pour créer un système agricole plus durable qui répond aux besoins des animaux, des personnes dans les fermes et aux répercussions de l'agriculture sur l'environnement, la nécessité



THE FEDERATION OF SPCAs AND HUMANE SOCIETIES
FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'ASSISTANCE AUX ANIMAUX

pour le public de protester serait considérablement réduite.

En tant qu'élément essentiel de la production et du patrimoine agricoles du Canada, et surtout en tant qu'êtres vivants et sensibles, les animaux d'élevage méritent d'être protégés contre les souffrances physiques et psychologiques, de leur naissance à leur mort. Bien qu'Animaux Canada comprenne la nécessité perçue de légiférer contre les préjudices possibles qui pourraient résulter des intrusions potentielles dans les exploitations agricoles, la *Loi sur la santé des animaux* n'est pas un moyen approprié de le faire lorsqu'il existe déjà des lois et des sanctions en matière d'intrusion, ainsi que des moyens de les appliquer, en vertu du *Code criminel* et des lois provinciales.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre mémoire. Nous serions heureux de nous entretenir avec les membres du comité pour discuter plus longuement de notre point de vue, et nous sommes à votre disposition pour témoigner devant le comité, si vous cela s'avère utile dans le cadre de votre étude.

Cordialement,

Toolika Rastogi
Gestionnaire principale, Politiques et recherches



THE FEDERATION OF SPCAs AND HUMANE SOCIETIES
FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'ASSISTANCE AUX ANIMAUX

À propos d'Animaux Canada

Animaux Canada, anciennement connue sous le nom de Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, est le seul organisme national représentant les sociétés d'assistance aux animaux et les SPCA au Canada. Nous favorisons des changements positifs et progressistes pour mettre fin à la cruauté envers les animaux, améliorer la protection des animaux et promouvoir le traitement sans cruauté de tous les animaux.

Nos 50 organismes membres (voir la liste ci-dessous) comprennent des sociétés dans chaque province et dans deux territoires du Canada. Il s'agit des mêmes organismes sur lesquels les Canadiens se fient depuis toujours, non seulement pour s'occuper des animaux maltraités et abandonnés, mais aussi pour plaider en faveur d'une meilleure protection des animaux et pour fournir des ressources communautaires, de la recherche et de l'éducation en matière de protection des animaux. Les sociétés d'assistance aux animaux et les SPCA comptent parmi les institutions sociales les plus anciennes et les plus fiables du pays.

Organismes membres d'Animaux Canada

Alberta Animal Rescue Crew Society	Guelph Humane Society	Prince Edward Island Humane Society
Alliston and District Humane Society	Hamilton Burlington SPCA	Regina Cat Rescue
Animatch	Happy Valley Goose Bay SPCA	Regina Humane Society
Association of Animal Shelter Administrators of Ontario	Humane Society Dawson	Saskatchewan SPCA
BC SPCA	Humane Society Hastings Prince Edward	Saskatoon SPCA
Burin Peninsula SPCA	Humane Society Kawartha Lakes	Sault Ste. Marie & District SPCA
Burlington Humane Society	Humane Society London & Middlesex	Société protectrice des animaux de Québec
Calgary Humane Society	Humane Society of Greater Niagara	SPA de l'Estrie
Canadian Association for Humane Trapping	Medicine Hat SPCA	SPCA de l'Outaouais
Central Alberta Humane Society	Miramichi SPCA	St. Johns SPCA
Charlotte County SPCA Inc.	SPCA de Montréal	The Humane Society of Kitchener Waterloo & Stratford Perth
Cochrane & Area Humane Society	Moose Jaw Humane Society	Thunder Bay and District Humane Society
Edmonton Humane Society	SPCA du N.-B.	Toronto Humane Society
Exploits Valley SPCA	Northwest Territories SPCA	Victoria Humane Society
Fort McMurray SPCA	Nova Scotia SPCA	Windsor Essex County Humane Society
Fredericton SPCA	Oakville & Milton Humane Society	Winnipeg Humane Society
Gander & Area SPCA	Ontario SPCA & Humane Society	
Georgian Triangle Humane Society	Oromocto & Area SPCA	
	Ottawa Humane Society	